

SAINT - GERVASY
Réunion du Conseil Municipal du 10 mai 2016

Le Conseil refuse la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre.

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Pascale CHANIAL, Fred CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, David WILLIAMS.

Absents représentés : Nathalie BUSSI, Martine PLOYE

Absents : Elian SALANÇON

La séance du Conseil municipal s'ouvre après une minute de silence observé à la mémoire de Joël GOUDARD décédé le matin même. Il était délégué de la commune au sein du SIAHTV et Président de ce syndicat. Il avait 6 mandat durant, Conseiller municipal puis adjoint au maire, marqué par sa passion et son dévouement pour sa commune.

Lotissement Badassel : Le Conseil accepte la création d'une servitude de passage et d'aqueduc sur une parcelle communale ainsi que l'aménagement de celle-ci en bordure de chaussée, rue de la Madone, dans le cadre du projet de lotissement "Badassel".

Pâturage : L'autorisation est donnée aux bergers de Cabrières de faire paître leur troupeau de chèvres sur les parcelles communales de forêt. Un contrat sera signé avec l'accord de l'ONF.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Le Conseil municipal se déclare favorable à l'extension de la communauté d'agglomération à 12 communes de la communauté de communes de Leins Gardonnenque. Il est favorable également à l'extension du Syndicat départemental d'électricité du Gard aux communes de Nîmes et d'Uzès. Par contre il renouvelle son opposition à la dissolution du Syndicat des Hautes Terres du Vistre, syndicat de proximité qui a la charge de l'entretien des fossés (4 abstentions).

Plateforme Nîmes métropole : L'avenant n°1 à la convention qui lie la commune à la "plateforme" de Nîmes métropole modifiant les critères de financement est acceptée.

Emprunts : Le Conseil approuve la réalisation des emprunts prévus au budget : 70 000€ à la caisse d'Epargne à un taux de 1,98% et 70 000€ au Crédit Agricole à un taux de 2.02%, pour une durée de 15 ans (1 abstention). Les annuités se monteront respectivement à 5 439.64€ et à 5 455.94€.

Cartographie des "Cours d'eau" : La gestion des cours d'eau d'une part et des fossés d'eau pluviales par Nîmes métropole nécessite l'élaboration d'une cartographie précise. Le conseil propose une modification à celle proposée pour ne conserver en "cours d'eau" que le Vistre, la Canabou et le fossé de la Bastide (1 abstention).

Concours de boules fête du 14 juillet : La commune versera une participation financière de 200€ pour l'organisation de 3 concours de boules confiée à "La boule éclair".

Festival de Banjo : Une subvention exceptionnelle de 300€ est accordée à l'association "Faï Tira" pour l'organisation du Festival de Banjo les 10, 11 et 12 juin.

Etude environnementale : Dans le cadre du PLU une étude environnementale complémentaire doit être menée pour identifier la faune et la flore pouvant être impactées par la mise en place d'une nouvelle zone à urbaniser. Cette étude très précise s'étalera sur une année et sera portée au dossier plan Local d'Urbanisme (4 abstentions).